

Procès-verbal de l'Assemblée primaire du lundi 16 juin 2025 Séance N° 2

de 20h00 à 21h45
à la salle des abris d'Icogne

Président : M. Olivier Duchoud
Vice-Présidente : Mme Anne-Christine Rey-Gillioz

Présents : Mme Nathalie von Dach
M. Frédéric Délèze
M. Steve Morard

Preneur du PV: M. Lionel Nanchen, Secrétaire-caissier communal

20 citoyennes et citoyens sont présents, ainsi que les 5 membres du Conseil communal.

Ouverture de l'Assemblée primaire

Le Président souhaite, au nom de l'ensemble du Conseil communal, la bienvenue à l'Assemblée primaire dédiée à l'approbation des comptes 2024 de la Commune d'Icogne. Il remercie chaleureusement les citoyennes et les citoyens pour leur présence, qui témoigne de leur engagement en faveur de la vie démocratique et collective de la commune.

Avant d'ouvrir officiellement la séance, **le Président** souhaite rappeler que l'Assemblée primaire a été convoquée dans les délais légaux, par voie d'affichage public et par publication sur le site officiel de la commune www.icogne.ch, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Président souhaite également informer l'Assemblée qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance sera enregistrée dans son intégralité.

Enfin, **le Président** souhaite que cette séance se déroule dans un esprit constructif et respectueux, permettant à chacune et à chacun de s'exprimer librement et de prendre part activement aux décisions importantes pour l'avenir de la commune.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Comptes 2024 de la Municipalité.**
- 4. Rapport de la Fiduciaire de contrôle.**
- 5. Approbation des comptes 2024 de la Municipalité. Décision.**
- 6. Icogne 2035. Information.**
- 7. Divers.**

Le Président demande s'il y a des remarques concernant cet ordre du jour.

Il désigne **M. Lionel Nanchen**, secrétaire communal, pour la rédaction du procès-verbal.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, **le Président** prie l'Assemblée de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire de **MM Jean Bagnoud et Raphaël Piazza**, décédés depuis la dernière Assemblée.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée

Le Président souhaite informer l'Assemblée que le procès-verbal de la dernière Assemblée primaire, tenue le 24 février 2025, a été publié simultanément avec la convocation de la présente séance, conformément aux pratiques en vigueur.

Avant de le soumettre à l'approbation, **le Président** souhaite apporter des réponses aux questions soulevées par les citoyennes et citoyens lors de cette dernière séance.

- Ouvertures des moloks destinés au papier

Concernant la question de l'agrandissement des ouvertures des moloks pour le papier, **le Président** informe que ce n'est pas envisageable, les dispositifs actuels ayant été spécialement conçus pour limiter le dépôt d'objets encombrants ou non conformes. Toute modification des ouvertures compromettrait donc la fonctionnalité et la conformité du système.

- Installation de conteneurs pour déchets organiques

En ce qui concerne la suggestion d'installer des conteneurs spécifiques pour les déchets organiques, **le Président** indique que la Commune a étudié cette possibilité. Toutefois, certaines contraintes liées à l'hygiène ont été identifiées. La Municipalité poursuivra ses recherches afin d'examiner l'existence d'autres solutions, plus adaptées ou innovantes, avant toute décision.

- Demande d'un passage piéton entre la place de la chapelle et le Café d'Icogne

S'agissant de la demande d'ajouter un passage piéton entre la place de la chapelle et le Café d'Icogne, **le Président** informe que cet aménagement n'est pas envisageable à cet endroit. Il rappelle que la vitesse est déjà limitée à 30 km/h dans l'ensemble du village, ce qui favorise une conduite prudente.

Le Président souligne que la création d'un passage piéton pourrait donner un faux sentiment de sécurité, sans améliorer concrètement la sécurité des piétons à cet endroit. Il ajoute que la Commune d'Icogne a écrit au Service des routes de l'État du Valais afin d'examiner les possibilités d'intervention dans ce secteur, notamment en lien avec une éventuelle rehausse du trottoir devant le Café d'Icogne. En réponse, l'État du Valais a confirmé que la limitation à 30 km/h est conforme et remplace l'ancienne limitation de 40 km/h. Cette mesure a été approuvée par la Commission cantonale de signalétique routière en date du 21 juin 2023, et le déplacement ou la modification de la signalisation n'est pas jugé opportun.

- Zone 30 km/h – Secteur des Vernasses

Le Président informe également que la mise en place d'une limitation de vitesse à 30 km/h dans le secteur des Vernasses fait actuellement l'objet d'une étude par l'État du Valais. Cette démarche s'inscrit dans la volonté communale d'améliorer la sécurité routière, en cohérence avec la politique de mobilité douce adoptée par la Municipalité. La Commune est dans l'attente des résultats de cette étude cantonale pour déterminer les éventuelles mesures à entreprendre.

- Signalétique des toilettes publiques

Concernant la signalétique des toilettes publiques, **le Président** informe que cette signalétique sera intégrée à la future réorganisation de la signalisation du centre du village, projet qui est en cours de planification.

- Modernisation des abris de bus

Le Président indique également que la modernisation des abris de bus du village fait actuellement l'objet d'un examen, en vue d'améliorer le confort et l'accueil des usagers, notamment dans les zones actuellement non couvertes.

- Production d'électricité photovoltaïque – Bâtiment bourgeoisial

En réponse à la question de **Mme Laurence Gasser** concernant la production d'électricité solaire sur le toit du bâtiment bourgeoisial, le Président informe que la production 2024 s'est élevée à 17'000 kWh. Il ajoute que la consommation de la Commune sur la même période a été de 10'400 kWh, que l'autoconsommation s'est élevée à 4'600 kWh et que la société Oiken SA a versé à la Commune d'Icogne un montant d'environ CHF 152.- à titre de ristourne pour la part injectée dans le réseau.

À titre de comparaison, **le Président** informe également que depuis le 1er janvier 2025, l'installation photovoltaïque située sur le toit de la chèvrerie de **M. Fabrice Nanchen** a produit environ 560'000 kWh.

À la suite de ces informations, M. Jacques Lamon demande à quel prix Oiken SA rachète le kilowattheure (kWh). **Le Président** répond que Oiken SA rachète actuellement le kWh au tarif de 11.2 centimes, alors qu'il est revendu à environ 28 centimes, taxes et frais de transport compris.

M. Eric Kamerzin prend la parole pour poser une question concernant les taxes sur les déchets.

Étant donné que l'Assemblée primaire a décidé de suivre les recommandations de l'Autorité de surveillance des prix (SPR), et que, contrairement à ce qui était mentionné dans le procès-verbal, la Confédération, par l'intermédiaire de la SPR, avait déjà demandé dès 2021 de baisser ces tarifs, **M. Eric Kamerzin** souhaite dès lors savoir comment sera traité l'aspect rétroactif de cette situation, pour la période comprise entre 2021 et 2025, puisque c'était la décision de l'Assemblée primaire.

Le Président répond que, lors de l'Assemblée primaire du 24 février 2025, il a été décidé par vote de suivre la recommandation de la Surveillance des prix (SPR) et d'adapter les tarifs pour l'année 2025. Il rappelle que l'Assemblée s'est prononcée démocratiquement sur cette base, en validant l'entrée en vigueur de la réduction des taxes.

M. Eric Kamerzin répond que l'Assemblée primaire a décidé de suivre la recommandation de la Surveillance des prix qui a été présentée et fournie aux citoyennes et citoyens, et qu'il n'y a rien dans le procès-verbal pour 2025. Il ajoute que la Municipalité d'Icogne a été avisée le 07 juin 2021 et que cela fait quatre années.

M. Eric Kamerzin informe que dans sa recommandation du 07 juin 2021, l'Autorité de surveillance des prix recommandait à la Municipalité d'Icogne de baisser la taxe sur les déchets de CHF 0.40 à CHF 0.35. **M. Eric Kamerzin** souhaite savoir, étant donné que c'est la proposition qui a été faite de suivre cette recommandation, comment sera traité l'aspect rétroactif.

Le Président répond que la recommandation de l'Autorité de surveillance des prix (SPR) qui a été présentée à l'Assemblée primaire le 24 février 2025 datait de 2024. **Le Président** assure que cette recommandation date de 2024.

M. Eric Kamerzin répond que l'Autorité de surveillance des prix avait déjà recommandé à la Municipalité d'Icogne, en date du 07 juin 2021, de baisser les taxes communales de CHF 0.40 à CHF 0.35. Cela est écrit sur le document qui a été transmis aux citoyennes et citoyens. Et lors de l'Assemblée primaire du 24 février 2025, il a été demandé à l'Assemblée primaire si elle souhaitait suivre ce document. Il demande une nouvelle fois comment sera réglé ce problème.

Le Président répond une nouvelle fois que la recommandation de l'Autorité de surveillance des prix (SPR) qui a été présentée à l'Assemblée primaire le 24 février 2025 datait de 2024.

M. Eric Kamerzin répond qu'il parle du document de la Confédération qui a été transmis à toute la population. Il précise qu'il est mentionné dans les indications au fond du document, avec toutes les recommandations.

Le Président répond à **M. Eric Kamerzin** que le Conseil communal se penchera sur le dossier et qu'une réponse sera apportée.

Le Président demande s'il y a encore des remarques sur le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 24 février 2025. En l'absence de remarques supplémentaires, **le Président** considère que le procès-verbal est adopté tel que présenté.

Avant de poursuivre, **le Président** remercie **M. Lionel Nanchen**, Secrétaire communal, pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Nomination des scrutateurs.

Le Président désigne **M. Gian Carlo Pitarelli** et **M. Sébastien Dervey** comme scrutateurs pour cette assemblée.

3. Comptes 2024 de la Municipalité.

Le Président présente les comptes 2024 de la Municipalité. Ils ont été validés par le Conseil communal et présentés à la commission des finances.

Le Président souligne que les résultats 2024 sont meilleurs que ce qui avait été prévu. Alors que le budget 2024 de la Municipalité anticipait un excédent de charges de CHF 306'532.53, les comptes 2024 affichent fièrement un excédent de revenus de CHF 345'691.88.

Cette excellente performance s'explique principalement par une année exceptionnelle sur le plan énergétique. Les ventes d'eau et d'électricité ont généré d'importants revenus, notamment grâce aux dividendes versés par Icogne Énergie SA et aux redevances de la Lienne SA.

Le Président précise que la Municipalité d'Icogne a pu financer tous ses investissements sans avoir recours à l'emprunt. C'est la preuve d'une gestion prudente, alliée à un contexte favorable, ce qui permet à Icogne d'aborder l'avenir sereinement.

La lecture détaillée des comptes 2024 n'étant pas demandée, **le Président** donne lecture des principaux chiffres, dicastère par dicastère, des comptes de fonctionnement, d'investissements 2024.

FONCTIONNEMENT

Charges financières	CHF 5'909'356.56
Revenus financiers	CHF 7'203'100.74
Marge d'autofinancement	CHF 1'293'744.18
Amortissements planifiés	CHF 760'642.45
Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF 187'409.85
Excédent des revenus	CHF 345'691.88

INVESTISSEMENTS

Dépenses	CHF 1'637'930.95
Recettes	CHF 720'234.10
Investissements nets	CHF 917'696.85

Excédent de financement **CHF 376'047.33**

M. Gaston Bagnoud prend la parole pour évoquer plusieurs points de préoccupation. Il commence par rappeler que le Conseil communal n'a pas encore procédé à une révision du règlement relatif aux taxes d'eau. À ce sujet, il s'interroge sur le devenir du fonds du service des eaux actuellement inscrit au bilan communal. Il demande si ce montant sera remboursé aux citoyennes et citoyens, ou si le Conseil communal prévoit plutôt de l'affecter à des investissements ou à des travaux d'entretien du réseau d'eau.

Poursuivant son intervention, **M. Gaston Bagnoud** exprime une certaine réserve quant aux résultats positifs des comptes 2024. Il estime que ces résultats sont essentiellement dus à des recettes extraordinaires et qu'ils ne sont pas représentatifs d'une tendance durable. Il souligne que les années à venir ne seront vraisemblablement pas aussi favorables. En analysant les liquidités disponibles, il indique qu'en tenant compte des fonds affectés inscrits au bilan, la liquidité réelle de la Commune s'élèverait à environ CHF 1'000'000.-.

Il aborde ensuite le projet de salle polyvalente, en exprimant des inquiétudes quant à ses implications financières. Selon ses estimations, les coûts de fonctionnement de cette infrastructure pourraient atteindre environ CHF 220'000.- par an, qui seraient intégralement pris en charge par le budget ordinaire de la Commune. Il relève en outre qu'à ce jour, le rendement potentiel de la salle polyvalente ainsi que du bistrot reste incertain.

En conclusion, **M. Gaston Bagnoud** met en garde contre une vision trop optimiste des résultats communaux. Il affirme qu'il ne faut pas qualifier les comptes de "brillants", mais plutôt reconnaître qu'ils posent des questions sérieuses à moyen et long terme. Il rappelle enfin qu'aucune recette extraordinaire n'est attendue avant 2038, et invite le Conseil communal à faire preuve d'une grande vigilance et de discernement dans ses futurs investissements.

Le Président apporte plusieurs éléments de réponse aux remarques formulées par **M. Gaston Bagnoud**. Il confirme qu'une opposition formelle a été déposée concernant la taxe sur l'eau potable et que ce dossier est actuellement en cours de traitement. Il précise également que le Conseil communal s'est engagé à revoir les règlements relatifs aux taxes d'eau potable et d'eaux usées, dans une perspective d'actualisation et d'adaptation.

En ce qui concerne le fonds du service des eaux actuellement inscrit au bilan communal, **le Président** informe que la Commune a mandaté la Fiduciaire de Crans-Montana SA ainsi que les services compétents de l'État du Valais afin d'examiner les modalités de gestion de ce fonds. Il précise toutefois que, malheureusement, les règles en vigueur n'autorisent pas l'utilisation de ce fonds pour financer des investissements. Celui-ci ne peut être affecté qu'à l'équilibre financier du service des eaux, dans le cas où ce dernier deviendrait déficitaire.

Le Président rappelle par ailleurs que la Commune a déjà consenti d'importants investissements dans le domaine de l'eau ces dernières années. Il cite notamment les projets réalisés dans les secteurs d'Er-de-Lens et de Corbyre, pour des montants significatifs, ainsi que la traversée du tunnel. Il ajoute que la station d'ultrafiltration devra également être remplacée prochainement. **Le Président** conclut en soulignant que les besoins en investissements dans le domaine du service des eaux restent considérables.

Le Président poursuit son intervention en précisant que le projet de salle polyvalente n'en est, à ce stade, qu'à la phase d'avant-projet. Il rappelle qu'une première présentation a été faite en décembre 2024, au cours de laquelle il avait été clairement indiqué qu'un business plan complet ainsi qu'une analyse approfondie seraient élaborés dans le cadre de la suite du projet.

Il souligne que l'Assemblée primaire sera pleinement informée des résultats de ces travaux préparatoires et que le crédit d'engagement nécessaire à la réalisation du projet sera, en temps voulu, soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Concernant les locataires du bistrot, **le Président** tient à souligner que les tenanciers actuels sont deux personnes particulièrement engagées, qualifiées de véritables perles. Il relève toutefois qu'ils ont atteint une forme de plafond de verre avec les installations actuelles. Malgré des conditions matérielles limitées, ils parviennent à faire fonctionner l'établissement avec efficacité et professionnalisme, en tirant le meilleur parti des moyens mis à leur disposition.

Le Président indique que cette situation justifie pleinement l'analyse en cours dans le cadre du projet de salle polyvalente, notamment pour offrir un environnement plus adapté à leurs compétences et au potentiel de développement du lieu.

M. Eric Kamerzin demande si le fait d'avoir transféré les recettes de vente d'eau dans le dicastère du tourisme aura une influence au niveau du taux de TVA.

Le Président répond que le taux de TVA reste inchangé et que seul un transfert de montant a été effectué.

Le Président passe à la présentation des comptes d'investissements et invite l'Assemblée à poser ses questions.

M. Jacques Lamon demande quel est le montant global prévu pour la réfection et l'extension du foyer Le Christ-Roi.

Le Président répond que le coût total devrait avoisiner CHF 36 millions. Il rappelle que le projet avait été voté en 2017 pour un budget initial d'environ CHF 28 millions. Depuis, plusieurs facteurs ont entraîné une hausse des coûts : la crise sanitaire liée au Covid-19, l'augmentation générale du prix des matériaux, ainsi que diverses demandes de la Commission des bâtisses (Coba), telles que l'installation de panneaux photovoltaïques, la modernisation de la laverie et l'aménagement de la cuisine. En dehors de ces ajouts, il estime que les budgets ont été relativement bien respectés.

M. Gaston Bagnoud intervient pour relever qu'il s'agit malgré tout d'un dépassement d'environ CHF 10 millions par rapport au budget initial. Il estime qu'une meilleure précision aurait dû être apportée lors de l'évaluation des travaux. Il reconnaît néanmoins que la transformation d'un bâtiment existant présente souvent des imprévus, mais considère qu'un tel dépassement reste conséquent.

Le Président, n'ayant pas d'autres questions sur les investissements, passe à la présentation du bilan communal. Il informe que la fortune de la Commune d'Icogne s'élève à CHF 10'468'881.93, ce qui représente une fortune nette par habitant, selon la méthode MCH2, de CHF 7'272.-.

Avant de donner la parole à la Fiduciaire de Crans-Montana SA, **le Président** tient à adresser ses remerciements à **M. Martial Kamerzin** et à **M. Lionel Nanchen** pour la gestion des comptes 2024. Il exprime également sa reconnaissance à l'ensemble du Conseil communal et, tout particulièrement, à **M. Martial Kamerzin**, Président de la Commune d'Icogne jusqu'au 31 décembre 2024, sous la présidence duquel les comptes 2024 ont été établis.

Le Président propose de passer au point no 4 de l'ordre du jour et donne la parole à **M. Christophe Cordonier**, représentant de la Fiduciaire de Crans-Montana SA.

4. Rapport de la Fiduciaire de contrôle.

M. Christophe Cordonier donne la lecture du rapport de la fiduciaire et propose à l'Assemblée primaire d'approuver les comptes 2024 qui présentent une marge d'autofinancement de CHF 1'293'744.18, des investissements pour CHF 917'696.85 et un excédent de financement de CHF 376'047.33.

M. Christophe Cordonier relève la bonne tenue des comptes, que la séance avec le Conseil communal a eu lieu et propose à l'Assemblée primaire d'approuver les comptes tels que présentés.

5. Approbation des comptes 2024 de la Municipalité. Décision.

Le Président demande aux citoyennes et citoyens qui approuvent les comptes 2024 de la Municipalité d'Icogne de se prononcer par main levée :

Oui : 15

Non : 0

Abstention : 1

Le Président informe que les comptes 2024 de la Municipalité d'Icogne sont acceptés par l'Assemblée primaire tels que présentés.

6. Icogne 2035. Information.

Le Président rappelle qu'en décembre 2024, le Conseil communal avait présenté à la population les projets issus des réflexions menées lors de la précédente législature, regroupés sous l'appellation *Icogne 2035*. Ce programme comprend une dizaine de projets à réaliser à moyen et long terme. Parmi ceux-ci figure la rénovation et la mise en valeur du jardin public, projet qui fait l'objet de la présentation de ce soir.

En préambule, le Président retrace l'historique de la création du centre du village, dont les premières réflexions remontent à 1969. En 1983, le projet fut relancé, intégrant l'idée d'y construire également un abri de protection civile. Le jardin public fut ainsi inauguré en 1986.

En 2025, un nouveau chapitre s'ouvre, avec la volonté de faire évoluer cet espace tout en respectant son identité d'origine. Un budget conséquent a été prévu à cet effet. Le Conseil communal a conduit la réflexion de manière participative, en associant plusieurs habitantes et habitants, et en tenant compte des remarques issues du sondage adressé à la population.

Le Président cède ensuite la parole à Mme Nathalie von Dach, responsable du dicastère des travaux publics, pour la présentation des idées d'aménagement.

Mme Nathalie von Dach décrit le jardin public, situé au centre du village, accessible par les quatre points cardinaux, et occupant l'espace autrefois appelé « la Thoue ». Aujourd'hui, ce lieu est fréquenté par toutes les générations, pour des activités variées : football, pique-nique, événements communaux tels que la Saint-Grégoire, la fête des voisins, la raclette des conseillers ou encore *Icogne Jazz* en juillet.

Selon les résultats du sondage communal, un besoin fréquent exprimé concerne le manque de tables, de bancs et d'espaces pour s'asseoir. Le Conseil communal a donc décidé d'installer de nouveaux espaces de détente afin de favoriser la convivialité, ainsi que des barrières conformes aux normes dans les zones où cela est nécessaire. L'ambition est de faire du centre du village un lieu de rencontre intergénérationnel et un point de départ privilégié pour les balades et randonnées. La réouverture du Café d'Icogne renforce encore ce rôle de carrefour pour les promeneurs.

La volonté est également de créer une zone sportive au sein du jardin public, ce qui implique de déplacer les trois terrains de pétanque actuellement situés à l'extérieur du périmètre. Le Conseil envisage de réaménager l'actuelle piste d'athlétisme, peu utilisée, pour y installer trois ou quatre terrains. Le groupe de pétanque, consulté, a donné un avis favorable. Les devis sont en attente et des discussions auront lieu le moment venu.

Concernant le court de tennis, il est prévu de lui donner une double affectation : il pourra accueillir, en cas de besoin, une tente pour les grands événements organisés à Icogne. Cette solution permettrait de préserver la pelouse du terrain de football, sans renoncer à la pratique du tennis.

Une autre idée forte du groupe de réflexion est la création d'un jardin alpin dédié aux plantes autochtones, avec un triple objectif : embellir le site, mettre en valeur la flore locale et encourager la population à privilégier les plantes indigènes dans ses propres espaces extérieurs. Ce projet reste à l'étude, notamment quant à l'entretien et au coût.

Mme Nathalie von Dach rappelle que le jardin public est accessible depuis quatre entrées :

- **Ouest** : depuis le Café d'Icogne, à proximité de la petite place réaménagée en 2024 derrière la chapelle.
- **Nord** : à proximité de la croix dessinée par l'architecte Jean-Marie Ellenberger, également auteur de la chapelle.
- **Sud** : devant les locaux des travaux publics, dont le déplacement à la gravière des Moulins permettrait de repenser l'aménagement de cet accès.
- **Est** : zone où se trouvent actuellement les terrains de pétanque.
-

À l'issue de sa présentation, Mme Nathalie von Dach repasse la parole au **Président**.

Le Président informe que, depuis l'été 2025, le court de tennis fait partie de l'offre *My-Explorer Card*, en complément de la carte *Absolutely*. Le Conseil communal est convaincu que cette offre contribuera à attirer davantage de visiteurs extérieurs, participant ainsi à la dynamisation du jardin public et à l'animation du centre du village.

Le Président précise que le projet de rafraîchissement du centre du village démarrera à l'automne 2025. Bien que certains détails restent à finaliser, les orientations sont clairement définies et les besoins identifiés. Le Conseil communal avance pas à pas, dans le respect des budgets votés par l'Assemblée primaire, et veille à préserver l'esprit des concepteurs de l'époque : offrir, au cœur du village, un lieu de rencontre et de loisirs convivial, accessible à toutes et à tous.

M. André Gasser demande si la commission de réflexion, composée de citoyennes et citoyens et dédiée au projet du centre du village, existe toujours. Il souhaite savoir si les membres qui y ont participé ont été remplacés ou s'ils sont restés les mêmes.

Mme Nathalie von Dach répond que cette commission avait été constituée lors de la précédente législature et que les avis recueillis ont été pris en compte par le Conseil communal. Elle précise toutefois que cette commission n'existe plus actuellement. En revanche, le projet n'étant pas encore totalement abouti, il est prévu de recontacter les membres de cette commission ainsi que ceux de la commission du développement durable, qui avait également participé à la réflexion.

M. André Gasser estime qu'un mot de remerciement adressé à ces personnes aurait été opportun.

M. André Gasser souligne l'importance de maintenir un respect envers les habitantes et habitants, en veillant à les tenir informés de l'avancement du projet. Il relève que, parfois, certains commentaires peuvent frôler la délation.

Il attire également l'attention sur une autre problématique : il indique que, lorsqu'on est assis à sa table et qu'un drone s'approche à hauteur du visage pour filmer pendant un certain temps, cela soulève des questions de respect de la vie privée. Il précise qu'il est resté jusqu'à présent très passif à ce sujet et qu'il ne souhaite pas entrer dans une logique d'opposition.

Mme Nathalie von Dach informe qu'il ne s'agit pas de drones utilisés par la Commune d'Icogne.

M. Frédéric Délèze intervient pour rappeler que l'utilisation des drones est soumise à des règles strictes et que, si des infractions sont constatées, il ne faut pas hésiter à contacter la police pour les dénoncer, ce qui constitue selon lui le seul moyen d'agir.

M. André Gasser répond que la police est soumise à l'Office fédéral de l'aviation civile et qu'elle ne peut pas intervenir directement dans certains cas. **M. Frédéric Délèze** précise qu'il se renseignera auprès de la police municipale du Haut-Plateau.

M. André Gasser demande ensuite si le réaménagement complet du centre du village risque de générer des nuisances pour le voisinage. **Mme Nathalie von Dach**, elle-même voisine du centre, répond qu'elle est consciente de ce risque et que le Conseil communal tient compte de ces aspects lors de ses réflexions et aménagements.

Enfin, **M. André Gasser** insiste sur la nécessité d'une bonne communication autour du projet. Mme Nathalie von Dach confirme que la population sera informée à chaque étape importante de l'avancement et de l'évolution du projet.

M. Jacques Lamon souhaite attirer l'attention du Conseil communal sur l'orientation des pistes de pétanque dans le cadre de leur éventuel déplacement. Selon lui, celles-ci devraient être disposées parallèlement, de type « gauche-droite », et non alignées en longueur les unes à la suite des autres, configuration qu'il n'a jamais observée ailleurs. Il explique qu'en cours de partie, il peut arriver qu'une boule frappe violemment une autre, la projetant hors de la piste, et estime qu'il serait utile de bien réfléchir à l'implantation. Il précise que le groupe de pétanque est actuellement satisfait de l'emplacement existant et que, pour ses membres, la priorité est surtout de disposer d'un petit couvert.

Mme Nathalie von Dach répond que le Conseil communal est encore dans l'attente des devis. Elle rappelle qu'un couvert est déjà présent à proximité du court de tennis et que, dans l'hypothèse d'un déplacement des pistes vers le centre du village, le groupe de pétanque pourrait bénéficier de cet espace. Elle précise que, comme elle l'a déjà mentionné, il s'agit d'un projet encore à l'étude et que, lorsque tous les devis auront été reçus, le Conseil communal reprendra contact avec le groupe de pétanque. Elle conclut en réaffirmant la volonté du Conseil est de procéder au déplacement des pistes.

Mme Gabrielle Nanchen souhaite savoir ce qu'il est prévu de faire de l'emplacement des anciennes pistes de pétanque une fois leur déplacement effectué, et par quoi cet espace sera remplacé.

Elle pose également une deuxième question concernant l'entrée sud de la place du village, qu'elle juge peu esthétique. Elle demande s'il ne serait pas possible de l'améliorer.

Le Président répond que ces points font actuellement l'objet de discussions au sein du Conseil communal. La première étape consiste à déplacer les pistes de pétanque, puis à réfléchir à l'aménagement du jardin alpin et, éventuellement, à la possibilité d'aménager un accès pour véhicules au centre du village. Il rappelle que l'accès sud est aujourd'hui le seul permettant l'entrée de véhicules dans le centre du village. Il confirme que le Conseil communal est en train d'étudier ces différents aspects.

Mme Laurence Gasser demande si les accès au centre du village seront aménagés pour permettre l'utilisation de chaises roulantes.

Le Président répond que le Conseil communal réfléchit également à cet aspect dans le cadre du projet.

Mme Laurence Gasser s'interroge ensuite sur la nécessité d'engager du personnel supplémentaire pour l'entretien. Le Président précise que l'objectif est de privilégier la plantation d'espèces locales, afin de limiter les coûts d'entretien, et que le but n'est pas d'augmenter la masse salariale.

Mme Laurence Gasser constate par ailleurs qu'une partie du centre du village, du côté de la chapelle, est mieux entretenue que le secteur nord. Elle rappelle qu'autrefois, quatre dames du village se chargeaient de l'entretien du centre, et se demande si un employé suffit actuellement. Elle propose qu'un poste supplémentaire soit envisagé dès à présent. Le Président prend note de cette remarque.

M. Gaston Bagnoud demande pour quelle raison la commission constituée lors de la précédente législature pour réfléchir au réaménagement du centre du village n'a pas été reconstituée en début d'année. Il estime que ce projet devrait faire l'objet d'une réflexion globale et que la question des accès doit être étudiée de manière approfondie.

Le Président répond que certains projets peuvent avancer indépendamment, tout en précisant qu'il est conscient que les accès actuels ne sont pas pleinement satisfaisants. Il indique que le Conseil communal est en train de se pencher sur cette question.

Le Président précise, concernant la commission de réflexion du centre du village, que le Conseil communal reprendra contact avec les membres de cette commission.

7. Divers.

Avant d'ouvrir le point consacré aux divers, **le Président** rappelle que toutes les informations utiles relatives à la vie communale et aux projets en cours sont publiées sur le site internet officiel de la Commune d'Icogne.

Le Président informe que les commissions communales ont, pour la plupart, déjà siégé et qu'elles ont accompli un travail remarquable depuis le début de la législature. Il passe ensuite la parole à l'Assemblée pour aborder les questions et interventions inscrites au point des divers.

M. Gaston Bagnoud revient sur le projet concernant la parcelle no 267. Il indique avoir eu l'occasion de voir une maquette présentant un bâtiment de seulement deux étages : un niveau destiné à accueillir une salle polyvalente et un autre pour un restaurant.

Il constate que deux parcelles sont concernées dans ce secteur : la parcelle no 1521 d'une surface de 850 m² et la parcelle no 267 d'une surface de 1'314 m². Selon lui, le Conseil communal concentre actuellement son travail uniquement sur la parcelle no 267, alors qu'il serait pertinent d'intégrer également la parcelle no 1521 dans la réflexion globale.

Le Président prend note de cette remarque.

Mme Laurence Gasser demande s'il serait possible de prolonger l'horaire autorisé pour rester sur la place de pique-nique de la Scie Brûlée, estimant que 20h00 est un peu tôt pour devoir quitter les lieux.

Le Président répond que l'horaire autorisé est actuellement fixé jusqu'à 22h00, heure à laquelle l'électricité est coupée.

M. André Gasser, faisant référence aux récents événements survenus à Blatten, demande si le Conseil communal s'est interrogé sur la question de l'archivage communal. Il souligne l'importance de procéder à un inventaire précis des archives (tableaux, maquettes, documents historiques) afin de garantir la préservation de la mémoire vivante d'Icogne, quelles que soient les circonstances.

Le Président répond qu'une étude est actuellement en cours via l'ACCM, en collaboration avec le Service des archives cantonales, et confirme que le Conseil communal s'est effectivement penché sur cette question.

M. Gaston Bagnoud demande si les communes du district de Sierre ont envisagé un soutien à la Commune de Blatten, récemment touchée par une catastrophe.

Mme Anne-Christine Rey-Gillioz répond que le district de Sierre s'est effectivement penché sur cette question. Un compte bancaire a été ouvert afin que chaque commune puisse y verser le montant qu'elle souhaite. Elle précise que ces contributions seront affectées à des projets bien définis dans le cadre de la reconstruction et du développement futur de Blatten.

Elle souligne qu'il est important pour les communes de soutenir sur le long terme, à travers des projets spécifiques, et que la Conférence des Présidents du district de Sierre coordonne cette action. Pour garantir la bonne utilisation des fonds, une commission sera créée, réunissant diverses instances, afin d'étudier les projets qui seront financés.

Mme Anne-Christine Rey-Gillioz ajoute que la Chambre valaisanne de tourisme a mis en place un groupe de travail pour soutenir la Commune de Blatten ainsi que l'ensemble de la région touchée par cette catastrophe.

Concernant le home Foyer Le Christ-Roi, **Mme Laurence Gasser** souhaite savoir ce qu'il advient de l'ancien directeur de l'établissement.

Le Président répond qu'il ne dispose pas de l'ensemble des informations sur ce dossier et précise que celui-ci suit actuellement son cours.

Mme Anne-Christine Rey-Gillioz souhaite adresser ses remerciements à la commission Sports, Cultures et Loisirs pour l'ensemble des activités organisées depuis le début de l'année. Elle rappelle notamment :

- le traditionnel repas des aînés,
- le 100^e anniversaire de la Banque Raiffeisen, avec la chasse aux œufs organisée à Icogne la veille de Pâques, malgré un centre du village encore couvert de neige,
- la fête de la Saint-Grégoire, toujours un succès et un moment convivial pour se retrouver,
- l'action *Suisse Bouge*, un mois de mouvement dans toutes les communes de Suisse, au cours duquel la Commune d'Icogne a accumulé 56'000 minutes de mouvement et s'est classée 55^e parmi les communes de moins de 2'000 habitants.

Elle remercie également le service des travaux publics pour leur travail. Elle rappelle que la sortie des seniors aura lieu en septembre et que l'*Icogne Jazz* se tiendra début juillet.

Mme Anne-Christine Rey-Gillioz conclut en remerciant toutes celles et ceux qui font vivre le cœur du village, qu'il s'agisse d'événements organisés ou de rencontres spontanées. Enfin, elle informe que l'ACCM a décidé de créer une commission Culture, afin de promouvoir le rayonnement culturel dans toute la région.

M. André Gasser souhaite également adresser ses remerciements au service des travaux publics pour leur intervention et leur engagement lors des importantes chutes de neige survenues au printemps 2025.

Enfin, **le Président** remercie l'Assemblée ainsi que l'ensemble des intervenantes et intervenants pour leur participation active aux échanges. Il déclare close l'Assemblée primaire à 21h45 et souhaite à toutes et à tous une excellente soirée.

Icogne, le 16 juin 2025

Le Président

Le Secrétaire

Olivier Duchoud

Lionel Nanchen